

# Programme de Formation

## CACES® R486 Nacelle A et B Recyclage

### Organisation

**Durée :** 14 heures

**Mode d'organisation :** Présentiel

### Contenu pédagogique



#### **Public visé**

Toute personne titulaire d'un CACES® R486 expiré ou arrivant à échéance, souhaitant renouveler son certificat pour la conduite en sécurité des PEMP (Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnel) de catégories A et B.



#### **Objectifs pédagogiques**

- Revoir la recommandation R486, les devoirs et responsabilités des conducteurs de PEMP de catégories 1A-1B-1B-3B
- Actualiser ses compétences concernant les vérifications avant l'utilisation et les opérations d'entretien de premier niveau
- Revoir les modalités d'examen d'adaptation et de positionnement des plateformes élévatrices concernées
- Appliquer les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise et sur la voie publique
- Manipuler la PEMP d'effectuer des tâches sur des emplacements de travail variés
- Pouvoir rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions
- Renouveler la validité de son CACES nacelle R486 A et B pour 5 ans



#### **Description**

Apprentissage théorique de formation recyclage caces nacelle R486 A et B (Ancien 1A-3A/ 1B-3B)

- Revoir les responsabilités du conducteur de PEMP - L 203-31/12/91
- Reprendre connaissance des spécificités des différentes plateformes élévatrices mobile de personnes utilisées dans l'entreprise
- Enoncé de leur classification
- Panorama de leurs principaux organes
- Visualiser les sources d'énergie et leurs secteurs d'utilisation
- Connaître les vérifications obligatoires à faire avant, pendant et après l'utilisation
- Appréhender les notions relatives à l'équilibre de la nacelle, la courbe de charge, aux conditions atmosphériques

Revoir les règles et les consignes d'utilisation des nacelles PEMP de type 1 et 3

- Appréhender les conditions de circulation dans l'entreprise et sur la voie publique
- Revoir les règles et consignes de stabilisation des nacelles de type A et B
- Respecter les consignes concernant le levage à différentes hauteurs de descente
- Assimiler les règles et consignes de sécurité lors de l'utilisation des nacelles élévatrices verticales et multidirectionnelles

Partie pratique de la formation de maintien et d'actualisation des compétences pour le CACES nacelle R486

- Mise en application des modalités de vérification des PEMP à élévation verticale ou

- multidirectionnelle
- Etre en mesure d'assurer la prise de poste dans de bonnes conditions
- Reconnaissance du parcours :
  - Sol
  - Encombrement
  - Danger aérien
  - Vent
- Réalisation des évolutions en marche avant et arrière, stabilisation, montée, descente
- Maîtriser les étapes de la fin de poste

Conditions d'examen pour le recyclage du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R486

- Le candidat devra obligatoirement réussir la partie théorique et pratique pour obtenir le recyclage de son CACES R486 A ou B
- Validité du permis nacelle A + B : 5 ans

### **Prérequis**

- Être titulaire d'un CACES® R486 A et/ou B en cours de validité ou périmé depuis moins de 12 mois
- Aptitude médicale au travail en hauteur et à la conduite d'engins
- Être âgé de 18 ans minimum
- Avoir une aptitude médicale et psychotechnique attestée par le service de santé au travail

### **Modalités pédagogiques**

- Formation courte et intensive centrée sur la pratique
- Alternance d'apports théoriques et d'exercices sur engins
- Adaptation aux expériences et besoins des participants

### **Moyens et supports pédagogiques**

- Travail alterné entre formation théorique et mise en situation pratique.
- Adaptation à l'expérience et aux besoins spécifiques du stagiaire.
- Mise à disposition d'un terrain adéquat afin de réaliser la pratique ainsi que le nombre d'engins de chantiers suffisant.

### **Modalités d'évaluation et de suivi**

- Évaluation théorique (QCM)
- Évaluation pratique sur chaque type de machine
- Remise du certificat CACES® R486 A et B si réussite aux examens
- Feuilles d'émargement et attestation de formation en cas d'échec